



Compte rendu de séance du CHSCT du 02/12/2016



Le CHSCT s'est réuni vendredi 2 décembre 2016 de 13h30 à 17h, sous la présidence du vice-président délégué aux ressources humaines.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes

Les PV des réunions du 22/09 et du 04/11 ont été adoptés à l'unanimité après une modification

2. Fonctionnement du CHSCT

Nous remercions le conseiller de prévention pour le travail rigoureux de préparation de cette réunion avec l'envoi des documents.

2.1. Local CHSCT

La mise à disposition d'un local temporaire par l'UFR DEG a été prolongée pour deux années (merci au directeur et au conseil de l'UFR), avant la mise à disposition par notre employeur d'un véritable local, dans le cadre du CPER.

2.2. Représentation étudiante

Trois sièges sont dévolus aux organisations étudiantes représentées au CA, mais aucun représentant désigné pour l'instant, malgré plusieurs sollicitations. Néanmoins, le VP étudiant s'est proposé pour siéger et la situation devrait se débloquer prochainement.

Une réunion sera prévue avec eux pour voir dans quelle mesure ils pourront être associés sur les questions les intéressant.

2.3. Modalités de consultation du CHSCT sur les projets de réaménagement importants en application de l'article 57 du décret du 28 mai 1982 modifié

Le texte du décret stipule que « Le comité est consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » (art.57, §1).

Par conditions de travail, on entend (Guide juridique DGAFP, p.54) :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ;
- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ;
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme ;
- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes ;
- la durée et les horaires de travail ;
- l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté) ;
- les nouvelles technologies et à leurs incidences sur les conditions de travail ;

Aussi, le CHSCT souhaiterait être consulté sur les projets de réorganisations de services, à l'instar des projets immobiliers.

La position initiale du président était a priori négative, arguant qu'une consultation en amont de tout projet de réorganisation constituait une difficulté, craignant que le CHSCT soit amené à siéger en continu.

De son côté, le Directeur général des services (DGS) a émis des objections auxquelles nous avons répondu :

- Quel est le seuil déterminant le caractère « important » d'une réorganisation ? Nous répondons qu'elle est considérée comme importante dès qu'elle concerne l'ensemble d'une unité de travail.
- La décision de réorganiser appartient à l'établissement qui a le droit de s'organiser comme il l'entend : l'avis du CHSCT n'étant que consultatif, il ne remet pas en cause ce droit

Sur les modalités de consultations, nous réclamons une consultation en deux temps : d'abord sur le principe de la réorganisation puis sur les propositions concrètes de réorganisation. Nous souhaitons être consultés à propos de et avant la mise en œuvre concrète d'une réorganisation, dans une démarche de prévention des risques.

Le VPRH nous demande comment se ferait la consultation ? Nous répondons par l'application du texte réglementaire : « Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail émettent leur avis à la majorité des présents. Le vote a lieu à main levée. Les abstentions sont admises. En cas de partage égal des voix, l'avis est réputé avoir été donné ou la proposition formulée » (art.72 du décret de 1982 modifié).

Le DGS est d'accord pour une consultation en amont, sur les réorganisations à l'échelle d'une unité de travail, mais dans le cadre strict des prérogatives du CHSCT, dans un cadre de prévention des risques.

Nous tombons d'accord sur ce principe.

2.4. Les registres santé-sécurité au travail (SST)

Le CHSCT constate que globalement, les agents semblent ignorer le rôle et l'emplacement du registre SST de leur unité de travail.

Or c'est sur ce registre que tout agent de l'UPPA peut consigner ses observations et ses suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

D'autre part, la forme et l'accessibilité de ces registres ne sont pas toujours adéquates. En effet, ces registres doivent se présenter sous la forme de cahiers sans feuilles volantes avec des pages numérotées (nous avons au moins un exemple de cahier dont des feuilles ont disparu...) dans la mesure où il n'existe pas vraiment de registre numérique en dépit de son existence théorique depuis 2012 à l'UPPA.

Le Conseiller de prévention (CP) propose de profiter de la formation annuelle des assistants de prévention (AP) les 13 et 15/12, pour leur demander de faire un rappel à leurs collègues.

Nous proposons que soit assuré dans tous les services l'affichage du lieu de dépôt du registre et des noms des assistants de prévention du service.

Le DGS soumet à l'approbation du CHSCT qu'une information complète soit faite et mise en œuvre par les AP : qui est l'AP (affichage), où se situe le registre (affichage), à quoi il sert (information), comment l'utiliser (information).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le CP précise qu'une liste de diffusion « registre SST » a été créée de manière à ce que les AP l'utilisent pour faire remonter l'état des registres avant chaque réunion du CHSCT.

2. Comptes rendus de visite de la DEVE et du cabinet médico-psycho-social

Les comptes rendus de ces visites seront prochainement disponibles sur [la page web du CHSCT](#).

Ces visites avaient pour objet de vérifier l'accessibilité et la fonctionnalité de la DEVE et du cabinet médico-psycho-social (MPS) récemment installés dans de nouveaux locaux. Elles ont été précédées d'un questionnaire auquel cinq membres (sur 15) de la DEVE ont répondu et tous les membres du cabinet MPS ont répondu. Nous avons procédé à des entretiens individuels et collectifs des collègues du service sur leur lieu de travail, tout en inspectant les locaux. Les échanges ont été très fructueux.

3.1. Visite de la DEVE

La visite a permis de constater un certain nombre de risques, surtout en période d'inscription. Nous avons proposé un certain nombre de solutions.

Un bilan du fonctionnement de la DEVE a été demandé pour le CHSCT de mars

3.2. Visite du cabinet médico-psycho-social

La visite a permis de constater un certain nombre de risques pour lesquels nous avons proposé des solutions.

L'installation de ce cabinet permettant le regroupement en un lieu central du personnel médico-psycho-social constitue une réelle avancée pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail à l'UPPA. Néanmoins, la quotité de travail de ce personnel ne lui permet pas encore, notamment, d'assurer une présence effective sur l'ensemble des sites de l'UPPA.

4. Consultation sur la prescription de la commission de sécurité relative au retrait des portiques aux accès nord et ouest du campus palois

Le président souhaitait consulter le CHSCT suite à son refus de donner suite, pour des raisons de sécurité, à la prescription de la commission de sécurité relative au retrait des portiques aux accès nord et ouest du campus palois, pour des raisons de sécurité...

Face à ces avis contradictoires de deux experts de la sécurité, le CHSCT a formulé le vœu qu'ils s'accordent sur une position commune à l'occasion de la prochaine réunion, le 8 décembre, entre la mairie de Pau et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

5. Consultation sur le projet de réorganisation de l'IPREM

Point reporté à une réunion en janvier faute de temps

6. Prévention des RPS à l'UPPA

Point reporté à une réunion en janvier faute de temps

7. Présentation de l'état d'avancement du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'UPPA

Point reporté à une réunion en janvier faute de temps

8. Présentation des projets de centralisation des BU et avis sur le projet de mise en sécurité de l'ICL

Le CHSCT a remis deux rapports contenant ses préconisations sur ces deux projets en leur état actuel (APS pour le premier, APD pour le second)

8.1. Projet de centralisation des BU de Pau

Dès le début de nos échanges avec la Vice-présidente déléguée au patrimoine et le Directeur du patrimoine, il est apparu évident que nous n'avions pas les mêmes informations sur le dossier. Partant de là, des échanges fructueux paraissaient difficiles.

Il a donc été convenu que le CHSCT attendrait les réponses écrites à ses préconisations sur l'avant-projet sommaire (APS) avant de donner son avis sur l'avant-projet définitif (APD).

8.2. Projet de mise en sécurité de l'Institut Claude Laugénie (ICL)

Sur ce dossier, certaines questions ont trouvé des réponses (relogement des doctorants), certaines remarques ont été notées (absences de prises électriques, etc.), d'autres restent encore en suspens (charges d'exploitation du plancher de la future bibliothèque notamment). Par contre, il paraît clair que le budget alloué pourra permettre la mise en sécurité et l'accessibilité de l'ICL mais pas encore ses performances thermiques.

Le CHSCT a donc émis un avis favorable sur ces APD sous réserve que ses préconisations soient effectivement prises en compte.

9. Information sur les travaux effectués dans le bâtiment CANOE pour améliorer la qualité de l'air

La Direction du patrimoine a pris à ce jour l'ensemble des mesures qui semblaient pouvoir apporter une solution aux désagréments liés à des odeurs, l'une venant des effluents de laboratoires et l'autre des eaux usées.

10. Suites données aux avis et propositions du CHSCT

Nous avons demandé une énième fois que la situation de deux collègues soit effectivement prise en compte, après plusieurs années... Le CHSCT a donc émis un avis contre la mise à disposition pour ces deux collègues d'un bureau adapté à une personne. Le VP RH va rencontrer la directrice de l'UFR concerné à ce sujet.

11. Observations ou suggestions consignées sur les registres santé et sécurité au travail

33 retours des assistants de prévention sur 52

Accidents :

- Accident du travail en levant une charge (déchirure musculaire et une rupture ligamentaire)
- Chute dans un escalier (plaies et contusions) : non déclarée

Odeurs :

- Maux de têtes liés à odeurs « chimiques » : société Dalkia doit venir vérifier la climatisation
- Odeurs de cigarette : déclaration de toute la zone non-fumeur sauf deux zones éloignées des bureaux.

- Problème extraction d'air : étude en cours de la part de l'AP, il faudrait remonter les débits des sorbonnes. Les membres du CHSCT pointent une recrudescence de problèmes dus à la baisse du débit des sorbonnes décidé lors du nouveau marché. Fort de cet exemple, ils demandent une consultation du CHSCT pour tout nouveaux marchés d'équipement de sécurité.

Sécurité :

- Intrusion dans un service avec usage inapproprié du matériel et peut être vol : problème de sécurité

RPS :

- Agression verbale par un collègue : mesures prises pour régler le différent
- Motion du conseil UFR : déclaration collective de souffrance liée à un changement dans l'organisation du travail. La direction a décidé de réduire les réunions et de repousser l'introduction d'un logiciel. Le VPRH propose de rencontrer le directeur et le responsable administratif

Hygiène/Électricité :

- Infiltrations d'eau induisant un risque électrique important (les infiltrations se font par les luminaires) et des dégradations du matériel (ordinateur, documents scientifiques, cours papier, livres...). Travaux en cours ?

12. Bilan des accidents de service ou de trajet survenus depuis la dernière réunion du CHSCT

11 accidents répertoriés en 2016 par la DRH

Beaucoup d'accidents dus à des chutes (5/11).

Débat sur la voirie jugée très détériorée par endroits (nids de poule). Étudier la possibilité de combler les trous.

13. Questions diverses

Demande d'éclairage de l'allée piétonne sous les arbres face à la présidence car la situation actuelle entraîne des risques.